

**G.D.S.A. 39 - Bulletin d'adhésion 2024 -**  
**à adresser à gdsa39 – Mme Elodie Heckenmeyer – 185, rue du Fond de Vau 39210 Frontenay**  
**ou par mail via [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com)**

N° Apiculteur / N° SIRET	/
Nom, Prénom	
Adresse	
Commune / Code Postal	
Fixe / portable (important)	
Adresse Mail	
<b>Nombre de ruches (important)</b>	

<b>1 – Adhésion 2024</b>	
<b>Nouveau – 1 à 2 ruches uniquement – Groupe invités = adhésion gratuite la première année – dès cette année 2024 – Nota : bien préciser le nombre de ruches ligne - ci-dessus</b>	<b>Nota. Concerne les nouveaux adhérents</b>
<b>Groupe 1 - de 1 à 5 ruches</b> = 1 part fixe 15 € + 1 part variable de 0,20 € x par nbre ruches soit 15 € + 0,20 € x nombre de ruches = total	€
<b>Groupe 2 - de 6 à 14 ruches</b> = 1 part fixe 20 € + 1 part variable de 0,20 € x par nbre ruches soit 20 € + 0,20 € x nombre de ruches = total	€
<b>Groupe 3 - de 15 à 499 ruches</b> = 1 part fixe 25 € + 1 part variable de 0,20 € x nbre ruches soit 25 € + 0,20 € x nombre de ruches = total	€
Hors la part fixe selon le groupe, le montant maximum de la part variable est arrêté à 100 € soit : <b>Groupe 4 - vous avez 500 ruches ou plus : forfait unique de 125 €</b> =	€
Exemples : 27 ruches > groupe 3 soit part fixe 25 € + (0,20 € x 27) = 30,4 € / 820 ruches > groupe 4 forfait unique 125 €.	

Nota. La part fixe est versée au gdsa39. La part variable indiquée par groupe correspond au montant de la cotisation obligatoire versée, par adhérent, à la Section Apicole du GDS Bourgogne-Franche-Comté. En remplissant ce formulaire, vous autorisez<sup>1</sup> le gdsa39 à enregistrer vos données personnelles pour la gestion interne des adhérents, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) n°2016/67-9.

**2 – Règlement** - à effectuer de préférence, **par virement bancaire - ou par chèque à l'ordre du gdsa39** en joignant impérativement votre bulletin d'adhésion dûment complété via notre adresse mail : [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com) ou par courrier à l'adresse indiquée -

IBAN du gdsa 39 - Identifiant international de compte bancaire Indiquez bien votre nom et prénom + adhésion	Code BIC (Bank Identification Code) - code SWIFT -
<b>FR76 1250 6390 3856 5065 2560 342</b>	<b>AGRIFRPP825</b>
<b>Signature et date :</b>	

**Nota : Le bon de commande des traitements 2024 sera accessible depuis notre site – [www.gdsa39.fr](http://www.gdsa39.fr) -**

**Informations complémentaires :**

**1/ Frelon asiatique** - Avec le soutien du conseil départemental du Jura pour optimiser le piégeage de printemps, le gdsa39 poursuit ses actions de mise à disposition de modèles de pièges (paires de cônes JABEPRODE) à fixer sur des vieilles hausses, caisses de votre fabrication, ou autres supports à se procurer dans les coopératives apicoles ou tous autres dépôts spécialisés.

**2/ Référent-frelon** : En partenariat avec l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Jura, le gdsa39 continue de rechercher des volontaires « référent-frelon » dans chaque commune, pour couvrir l'ensemble du département du Jura car il reste des secteurs non couverts. Faites vous connaître !

**- Pour tous renseignements ou information, nous contacter – [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com) -**

1- RGPD - Conformément au Règlement Général de la Protection des Données n° 2016/679, afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le gdsa39 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez par ailleurs d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant au [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com)